

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION  
En formation plénière  
Séance du 30 janvier 2018**

**Etaient présents :**

Marianne COJANNOT-LE BLANC	Directrice
Olivier KYBURZ	Directeur adjoint
Emmanuelle CAVA JOLY	Responsable administrative
Mascia REATO	Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la scolarité
Céline DEL FRANCO	Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Sylvie APRILE Carole BRUGEILLES Philippe JOCKEY	Fabrice BONDUX Véronique BOUCHERAT Alice BRAUN Laurence CROQ Colin GIRAUD Olivier KYBURZ Fabienne LLENSE
Personnel BIATSS	Etudiants
Layla BOUDOUR Anne Laure CERMAK Francine LEDENOU	
Membres invités	Procurations
Laure MACHU Bénédicte SERRE	Mustapha SOULA à Layla BOUDOUR

Marianne COJANNOT-LE BLANC ouvre la séance à 13h30. Elle informe que le conseil est en partie renouvelé avec trois nouveaux membres élus :

Collège A : Sylvie APRILE  
Collège B : Alice BRAUN  
Collège BIATSS : Layla BOUDOUR

**I. Approbation du compte rendu du CUFR du 8 janvier 2018**

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du conseil plénier de l'UFR SSA du 8 janvier 2018 est **approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**II. Bilan de la session d'examens du premier semestre**

Mascia REATO fait le point sur la session des examens qui s'est globalement bien déroulée avec quelques dysfonctionnements autour des sujets d'examens (confusions entre les sujets de chevauchement, de contrôle continu et de contrôle terminal). Elle rappelle que le calendrier d'examens est consultable sur ADE ce qui permet de voir d'éventuelles modifications tout de suite.

Elle précise que l'enseignant doit arriver 10 mn avant le début de l'examen et rappeler les consignes d'examens aux étudiants.

Mascia REATO rappelle enfin que les enseignants doivent respecter les modalités d'examens qui ont été inscrites dans les livrets pédagogiques, Layla BOUDOURE se référant aux modalités de contrôle qui s'y trouvent.

Il reste le problème des amphis multiples pour une seule épreuve, ce qui pose des problèmes de surveillance. Layla BOUDOURE rappelle que pour un amphi d'une capacité de 1000 places, on ne peut placer que 270 étudiants pour des bonnes conditions d'examens.

Parfois un seul enseignant se présente alors qu'il y a deux amphis. Colin GIRAUD réagit sur ce point en argumentant qu'il arrive qu'il n'y ait qu'un seul enseignant titulaire pour la matière et qu'il n'y a aucun moyen de faire venir les vacataires pour surveiller les examens.

Emmanuelle CAVA rappelle que ces conditions d'examens (un rang sur deux et une place sur deux) sont mises en place pour limiter la fraude, mais permettent également au personnel de faire émarger les étudiants dans de bonnes conditions et dans les temps.

Sylvie APRILE soulève le problème des étudiants en tiers temps et demande s'il y a la possibilité de les regrouper dans une même salle. Mascia REATO lui précise qu'il y a deux types d'étudiants en tiers temps, ceux qui composent avec les autres en bénéficiant d'un temps supplémentaire et ceux qui doivent composer dans une salle isolée et pour lesquels la question de la surveillance se pose. Il est difficile de faire composer les étudiants bénéficiant d'une majoration dans la même salle car il faudrait alors multiplier les sujets. Une autre difficulté vient du fait que nous ne disposons pas toujours de l'information dans les temps. On a géré cette année plus de 70 étudiants qui avaient droit à un aménagement d'épreuve.

Fabrice BONDUX soulève une nouvelle fois le problème de la surveillance des examens dans les cas où le cours n'est dispensé que dans le cadre d'un CM, les enseignants titulaires du département ne pouvant pas toujours venir en renfort. Il demande, en ce cas, à ce que l'UFR assure un relais avec des vacations de surveillances en complément de la présence de l'enseignant responsable de l'épreuve.

Marianne COJANNOT craint que ces problèmes s'accentuent avec le LMD4 et les contraintes budgétaires accrues. Elle propose toutefois d'étudier la question, en identifiant les EC concernés dans l'UFR, en chiffrant le coût d'heures de vacations en surveillance et en identifiant les dépenses auxquelles il faudrait renoncer pour le financer.

Carole BRUGEILLES demande que soient précisés les types d'examens qui doivent être intégrés dans le calendrier des examens et ceux concernés par un partiel en dernière semaine de cours.

Marianne COJANNOT rappelle que les règles appliquées en la matière ont été votées par le conseil d'UFR il y a environ 3 ans.

### **III. Budget 2018 et consommation des crédits**

Emmanuelle CAVA annonce que le budget a été installé le 9 janvier.

Il va y avoir un premier budget rectificatif (BR) en février et un BR2 au mois de juillet.

Cette année, l'objectif est de fiabiliser nos ressources propres et de mettre à jour les conventions.

Les responsables de ligne sont incités à dépenser leur budget de manière régulière et, pour la plus grande part, avant l'été.

Emmanuelle CAVA précise que l'abattement de 6% est bien effectif et qu'il a été appliqué sur toutes les lignes budgétaires, avec un abattement plus important de 10% pour les dépenses de fonctionnement de l'UFR et pour les vacations administratives. Cela va compromettre certaines opérations d'équipement.

#### **IV. Convention HANOI (DU GEOT)**

La convention du DU GEOT est arrivée à terme au mois de septembre et il faut la renouveler. Suite au départ de Fabienne MOINE, un nouvel enseignant, M.LANNEAU, enseignant de l'UFR DSP et qui intervenait déjà dans le DU, va coordonner la formation.

Le Conseil de l'UFR SSA émet à l'unanimité des membres présents ou représentés, **un avis favorable concernant le renouvellement de la convention** de délocalisation du Master 2 ATOGE sous la forme d'un DU au VIETNAM.

#### **V. Présentation des formations courtes et innovantes**

Emmanuelle LEMOINE, responsable administrative du SFC et Séverin BARON, coordinateur des projets et des partenariats de formation continue, interviennent dans les différentes UFR afin d'exposer les nouveaux projets dans le domaine des formations courtes et innovantes.

Il s'agit de décliner des formations courtes sous un format de 2 à 6 jours et avec une fourchette de prix allant de 250 à 1000 euros par jour. L'idée est de partir de diplômes d'université ou de diplômes nationaux pour les décliner en blocs de compétences, qui correspondront à des modules de formations courtes. Ces dernières s'adressent à des salariés ou à des demandeurs d'emploi qui ont besoin de développer leurs compétences ou de se reconvertir. Ces formations doivent correspondre à un véritable besoin du territoire car elles doivent être rentables. Avec l'évolution du financement de la formation professionnelle, les DU deviennent de plus en plus difficilement finançables, d'où ce nouveau format. La loi du 8 août 2016 a introduit cette notion de parcours de formation poussant les universités à inventer de nouvelles formes d'accès à la formation avec des formats plus souples et plus modulaires.

Ces formations courtes ne sont pas autonomes en soi, elles correspondent à un séquencement d'un diplôme.

Ces nouveaux dispositifs devraient ouvrir au mois de mai. On est en phase d'expérimentation de ces formations.

Ce projet se passe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt qui a été remporté par Nanterre avec Paris 8 et est actuellement en phase d'expérimentation avec 10 autres universités françaises.

Trois parcours pilotes devraient ouvrir au printemps 2018 :

- Le parcours *Applied* : applications WEB et Big Data qui est adossé à la formation MIAGE
- Le parcours *Activités physiques et sportives adaptées*
- Le parcours *Dispositifs numériques et médiations culturelles* qui s'appuie sur le labex « médiations du passé ». Il s'agit de proposer le DU sous une autre forme séquencée en formations courtes et appuyée sur le réseau de nos partenaires de la COMUE.

Les formations auront lieu dans le nouveau bâtiment de la formation continue.

Si un enseignant veut présenter un projet de formation courte, il doit d'abord faire valider celui-ci par le conseil d'UFR puis par les instances. Les ingénieurs du SFC vont ensuite procéder à une étude d'opportunité pour voir si le projet est rentable et correspond à des besoins de salariés ou demandeurs d'emploi.

Chaque formation courte va donner lieu à la délivrance d'un certificat d'université listant les dates de déroulement de celle-ci et les compétences acquises. Si un apprenant valide tous les modules de formation courte composant un diplôme, la commission pédagogique peut lui délivrer le diplôme correspondant, licence ou DU.

Le *Dispositif numérique et médiations culturelles* est articulé autour de 4 modules qui sont ceux du LABEX et correspond à la transformation d'un DU existant qui n'avait pas trouvé son public (porté par Romain THOMAS) :

- Concevoir des projets de médiation du passé en prenant en compte les politiques de numérisation
- Dispositif numérique et transmission du passé
- Parcours urbains et simulations historiques
- Evaluation de l'impact des dispositifs numériques sur les publics

Le public recherché concerne des personnes travaillant déjà dans des institutions culturelles et patrimoniales.

Une discussion s'engage autour de la mise en place de l'approche compétence et de la modularisation alors que le cadrage budgétaire n'est pas encore connu. Suite à l'intervention de Philippe JOCKEY, celle-ci se poursuit sur l'opportunité pour les enseignants de participer aux modules du labex et de monter de nouveaux projets. Il est décidé d'inviter Romain THOMAS au prochain CUFR, afin qu'il présente au conseil la refonte de son DU en Formation courte et innovante.

Philippe JOCKEY suggère que l'UFR lance un véritable appel à projet sur ces types de formations. Marianne COJANNOT propose plus simplement que les informations sur celles-ci soient transmises par les membres élus et invités du CUFR (directions de département) à leurs collègues. Elle précise que si un enseignant veut lancer un appel à projet, il doit le décomposer autour d'un ensemble de modules (4 ou 6), se demander en quelle mesure ce projet peut s'articuler avec le diplôme national, et voir si il y a bien un public intéressé et des financements possibles. Emmanuelle CAVA rappelle enfin le parcours normal d'un projet de formation : discussion au sein du département / présentation à la direction de l'UFR / présentation et vote au CUFR / transmission au VP CFVU.

La séance est levée à 15h45